



# INFORMATIONS MUNICIPALES - EN BREF...

N° 12/2014

## Urgences :

SAMU : 15  
Médecin de garde : 03 88 11 69 00  
Pompiers : 18 **ou** 112  
Gendarmerie : 17 **ou** 03 88 58 29 80

## Mairie de BOOTZHEIM

10 Rue Principale  
67390 BOOTZHEIM

Tél. : 03.88.58.28.00

Fax : 03.88.58.28.18

mairie.bootzheim@evc.net  
<http://www.bootzheim.fr>

## Ouverture du secrétariat :

Lundi 10h - 12h  
Mercredi 10h - 12h  
15h - 18h  
Vendredi 15h - 18h

## **FERMETURE - SECRETARIAT DE MAIRIE**

### **CONGES - FÊTES DE FIN D'ANNEE**

Le **secrétariat de mairie** sera **fermé**  
**du 24 décembre 2014**  
**au 02 janvier 2015.**

Une permanence sera tenue  
le 31 décembre 2014 de 10h à 12h.

Les permanences reprendront normalement  
dès le 05 janvier 2015

En cas d'urgence, veuillez vous adresser :

⇒ **au Maire** : Georges BLANCKAERT - 06.18.09.37.47

⇒ **aux Adjointes** :

Clément ROHMER - 06.76.19.91.28

Dominique FAHRNER - 03.90.57.60.72

Catherine KLEINDIENST - 03.88.92.79.57

## **RECENSEMENT DE LA POPULATION**

**Cette année, le recensement aura lieu à Bootzheim.** Il se déroulera du **15 janvier au 14 février 2015.** Se faire recenser est un geste civique, qui permet de déterminer la population officielle de chaque commune. Il permet de prendre des décisions adaptées aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !



Pour ce faire, un agent recenseur recruté par votre mairie se présentera chez vous, muni de sa carte officielle. Il vous remettra vos identifiants pour vous faire recenser en ligne ou, si vous le préférez, les questionnaires papiers à remplir concernant votre logement et les personnes qui y résident.

## **INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE**

Vous vous êtes installés à Bootzheim, vous êtes majeurs ou allez l'être au cours de l'année, l'inscription sur la liste électorale vous concerne.

Les électeurs dont la carte électorale présente une erreur ainsi que les électeurs européens souhaitant s'inscrire sur les listes complémentaires pour les élections municipales et celles des représentants français au Parlement Européen, sont également invités à s'adresser en mairie.

Si vous êtes concernés, merci de vous présenter en mairie, aux horaires d'ouverture, muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile et ce, avant le 31/12/2014.

**A TOUS LES CONCERNES, MERCI DE NE PAS ATTENDRE  
LE 31 DECEMBRE 2014 POUR EFFECTUER VOS DEMARCHES !**



**La mairie sera ouverte le 31 décembre de 10h à 12h !**



*Le Maire, les Adjointes ainsi que les Conseillers Municipaux  
vous souhaitent à toutes et tous un **JOYEUX NOËL**  
et de **JOYEUSES FÊTES** de fin d'année !*



A l'aube de la nouvelle année, ils vous invitent à la **cérémonie de présentation des vœux** de la municipalité qui aura lieu, Dimanche **4 janvier 2015** à **16h** à la **salle polyvalente** (25 rue Haute).

La cérémonie sera suivie de la galette des rois.

## **AFFICHAGE / DISPONIBLES EN MAIRIE**

- CR séance Conseil Municipal du 24/11/2014 ;
- Manifestations décembre 2014

- Demandes d'urbanisme 2014
- Arrêté municipal instaurant une zone 30 rue des Pommiers et Cerisiers

## **RECHERCHE DE SACRISTAIN(E)**

Suite à des problèmes de santé, Mme HOFFMANN Anne-Marie ne peut plus assumer le poste de sacristaine.

**Le conseil de fabrique de l'église lance un appel à toute personne intéressée.** Veuillez vous faire connaître auprès d'un membre du conseil de fabrique, de M. le Curé ou à la mairie.

**Le premier appel sera le bon !**

- ⇒ MATHIS Christian 03.88.92.74.08
- ⇒ BURGARDT Isabelle 03.88.92.70.83
- ⇒ M. le curé FOHRER Jean-Pierre 03.88.92.51.24

## **OUVERTURE DE L'ÉGLISE - CRÈCHE**

Pour les personnes désirant contempler la crèche de Noël ou pour celles qui souhaitent se recueillir, **l'Église Saint Blaise de Bootzheim sera ouverte au public, de 10 h à 17 h, les**

- ⇒ 21 décembre 2014
- ⇒ 25 décembre 2014
- ⇒ 26 décembre 2014
- ⇒ 28 décembre 2014
- ⇒ 1er janvier 2015



## **COLLECTE DES BACS DE TRI**

### ***STATIONNEMENT SUR LA VOIE PUBLIQUE ET LES TROTTOIRS***

Le règlement de collecte en porte à porte des déchets ménagers et assimilés, validé par arrêté municipal du 25 février 2005 précise, dans son article 8 – accessibilité des voies et des aires de retournement, que « le stationnement de véhicules ne doit pas présenter de gêne pour la circulation des bennes de collecte. En cas contraire, le SMICTOM peut être contraint de suspendre voire même d'arrêter la collecte ».

De plus, pour la sécurité de tous et afin de permettre une bonne circulation des piétons sur les trottoirs, nous vous prions de bien vouloir rentrer vos bacs de tri après la collecte.

**MERCI POUR VOTRE COMPRÉHENSION ET COLLABORATION !**

## **SMICTOM - BACS JAUNES**

### ***RATTRAPAGE DE COLLECTE***

En raison du jour férié du jeudi 25 décembre 2014 **les bacs JAUNES** (matériaux recyclables) **seront collectés le lundi 29 décembre 2014** (début de collecte à 4 heures 45).

## **BATTUES - JANVIER/FEVRIER 2015 - CHASSE**

Les prochaines battues en forêt auront lieu :

- ⇒ **10/01/2015** battue en forêt
- ⇒ **24/01/2015** battue en forêt
- ⇒ **01/02/2015** battue en forêt

**RAPPEL** : pour garantir la sécurité et permettre aux chasseurs de mieux tirer le gibier, vous êtes invités à ne pas pénétrer dans la forêt lors des battues et de préférence dès le vendredi précédant la battue.



## **INFORMATIONS DIVERSES**

## **INFORMATIONS DIVERSES**

## **COURS DE TAILLE ET TAILLES DIRIGÉES - ASSOCIATION OBSTGARDE**

Les arboriculteurs et amis de la nature de Marckolsheim et environs vous invitent à leur **COURS DE TAILLE ET TAILLES DIRIGÉES** organisé le **11 janvier 2015 à 9h à HEIDOLSHEIM** - 6, route de Marckolsheim. Le thème de cette rencontre est « **Noyaux et Pépins** ».

Pour des raisons de météo (Températures inférieures à -4° ou autres), le cours peut être annulé.

## **CENTRE DE TRESOR PUBLIC DE MARCKOLSHEIM**

### ***MODIFICATION DES HORAIRES***

A compter du 1er janvier 2015, la Trésorerie de MARCKOLSHEIM sera ouverte :

- ⇒ Le lundi et mardi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h
- ⇒ Le mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h
- ⇒ Fermeture les mercredi, jeudi et vendredi après-midi

## **FERMETURE DES DECHETERIES DU SMICTOM**

Durant la période des fêtes de fin d'année, et plus particulièrement les 24 et 31 Décembre 2014, les déchèteries seront exceptionnellement fermées l'après-midi.

## **OBLIGATION DE PNEUS D'HIVER EN ALLEMAGNE**

Depuis le 4 décembre 2010, une nouvelle réglementation concernant l'obligation de pneus d'hiver est entrée en vigueur en Allemagne. **Les pneus d'hiver sont désormais obligatoires par temps de neige, verglas, pluie/brume verglaçante, neige fondante.** L'obligation générale de pneus d'hiver s'applique aux véhicules automobiles, aux véhicules 2 roues et aux véhicules poids lourds. Cette obligation s'applique également aux véhicules immatriculés à l'étranger. Les pneus d'hiver sont à monter sur les quatre roues du véhicule. Par ailleurs : En cas d'accident provoqué en raison de pneus inadaptés aux conditions climatiques, la compagnie d'assurance automobile pourrait mettre en cause la responsabilité de l'automobiliste.